

Commission thématique estuaire 26 février 2019



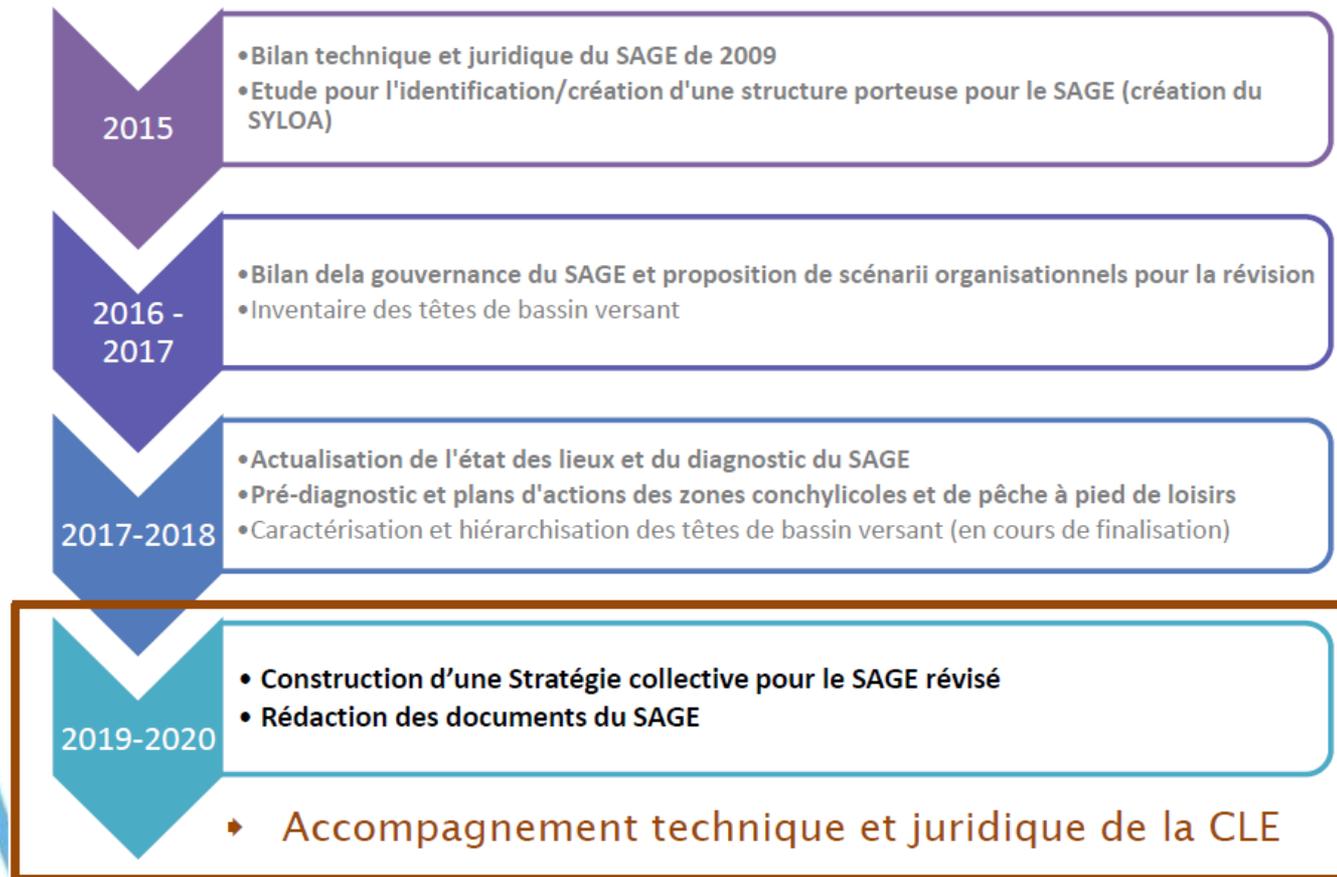
Ordre du jour

Révision du SAGE Estuaire de la Loire : Construction de la stratégie collective et rédaction des documents du SAGE révisé

- planning de la révision
- rappel du rôle des Commissions thématiques vis-à-vis de la CLE
- méthode de travail proposée sur les Commissions Estuaire et Littoral
- rappel :
 - des éléments de diagnostic,
 - du contenu du SDAGE,
 - du contenu du SAGE 2009
- Travail en atelier – recensement des propositions (objectifs/orientations)

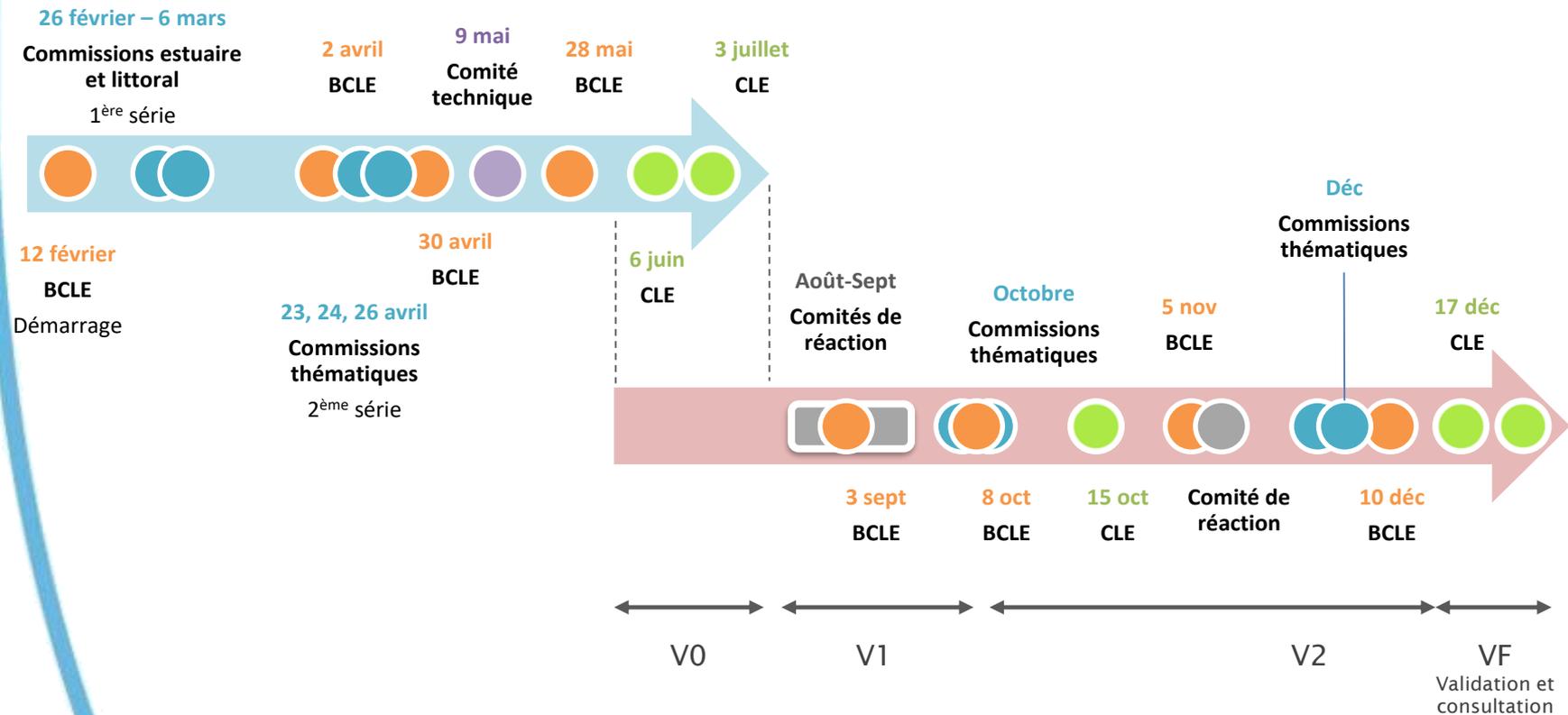
Méthodologie générale - planning de la révision

Stratégie et rédaction des documents du SAGE



Stratégie et rédaction des documents du SAGE

Stratégie



Des contraintes spécifiques

- ❑ Délais contraints
- ❑ Concertation suffisante

Des propositions de méthode

- ❑ Travailler sur un cadre de réflexion unique scénarios/stratégie/rédaction
- ❑ Adaptabilité/agilité sur la concertation / organisation claire des réunions (Qui? Pour quels objectifs?) / répartition des rôles respectifs des différents instances (comité technique, commissions, comité de rédaction, bureau, CLE...)

Méthode de travail différente selon les enjeux :

- ❑ Enjeux à approfondir (estuaire, littoral) : co-construction des scénarios envisageables
- ❑ Enjeux déjà développés dans le SAGE 2009 : révision du contenu (actualisation, compléments...)

Sur les enjeux à approfondir (estuaire, littoral)

- 1^{ère} série de commissions
 - Recensement des propositions objectifs/leviers d'intervention sur la base du diagnostic

➔ Structuration scénarios (SCE/Syloa)

- 2^{ème} série de commissions
 - Discussion analyse faisabilité/efficacité des scénarios

Sur les enjeux déjà abordés:

Proposition de contenu (SCE/Syloa)

← Diagnostic, SDAGE, études complémentaires...

- 1 seule série de commissions :
 - Discussion analyse faisabilité/efficacité des scénarios

Suite de la démarche :

- ❑ Bureau (2 avril) : point d'avancement, notamment scénarios sur littoral et estuaire
- ❑ Bureau (30 avril) : bilan des commissions
- ❑ Commissions (semaines 17 et 18)
- ❑ Comité technique (9 mai) : présentation contenu stratégie avec questions à débattre
- ❑ Bureau (28 mai) : préparation CLE : questions à trancher
- ❑ CLE (6 juin) : structure générale stratégie / arbitrage sur questions à trancher
- ➡ Rédaction document stratégie
- ❑ CLE (3 juillet) : discussion/validation stratégie

Méthode de travail – phase stratégie

Récapitulatif

Mois	février-19				mars-19				avril-19				mai-19				juin-19				juillet-19		
Semaines	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
cellule technique																							
Bureau		12-févr.							2-avr.				30-avr.				28-mai						9-juil.
Commissions																							
Comité technique														9-mai									
CLE																		6-juin					3-juil.

Stratégie

- formulation et la hiérarchisation des enjeux du territoire
- définition des objectifs par thématique
- exposé des différents scénarios proposés, arguments développés lors des réunions de concertation et de pilotage
- choix de la CLE (niveaux d'ambition, thématiques écartées)

Organisation de la stratégie

- Thème
 - Objectifs
 - Orientations
 - Leviers/moyens

Vigilance à retrouver les **enjeux** thématiques ou généraux définis dans le diagnostic dans cette structuration (soit en termes d'objectifs soit en termes d'orientation/dispositions)

Sémantique

Liste des thèmes

- ❑ Les thèmes du SAGE 2009
 - Cohérence et organisation
 - Qualité des milieux
 - Qualité des eaux
 - Inondations
 - Gestion quantitative et alimentation en eau.
- ❑ Des thèmes nouveaux ou mieux individualisés
 - Littoral
 - Estuaire

Sémantique

Objectif : traduit une ambition collective

- Pris en compte dans l'instruction des dossiers réglementaires (Loi sur l'eau, ICPE...)
- Pas opposable à un projet individuel sauf incompatibilité manifeste

Il doit être, si possible :

- Mesurable/quantifiable (futurs indicateurs de résultats du SAGE)
- Défini dans le temps (délai)
- Atteignable mais ambitieux (au-delà de la réglementation générale, du SDAGE)

Sémantique

Levier : moyen permettant d'atteindre les objectifs proposés
(futures dispositions du PAGD ou articles du règlement)

- Levier technique : orientation des programmes opérationnels des maîtres d'ouvrage
- Levier juridique (dans le champ d'application des SAGE)
- Levier d'animation/communication, amélioration de connaissance
- Levier de Gouvernance

Rôle des commissions

Commissions thématiques : instances de concertation

- Proposer différentes ambitions pour chacun des enjeux qui composeront la stratégie collective et partagée en termes d'objectifs généraux et de pistes d'actions
- Contribuer à fournir à la CLE les arguments de choix
- Proposer des évolutions sur le contenu des dispositions et des règles issues du travail de rédaction

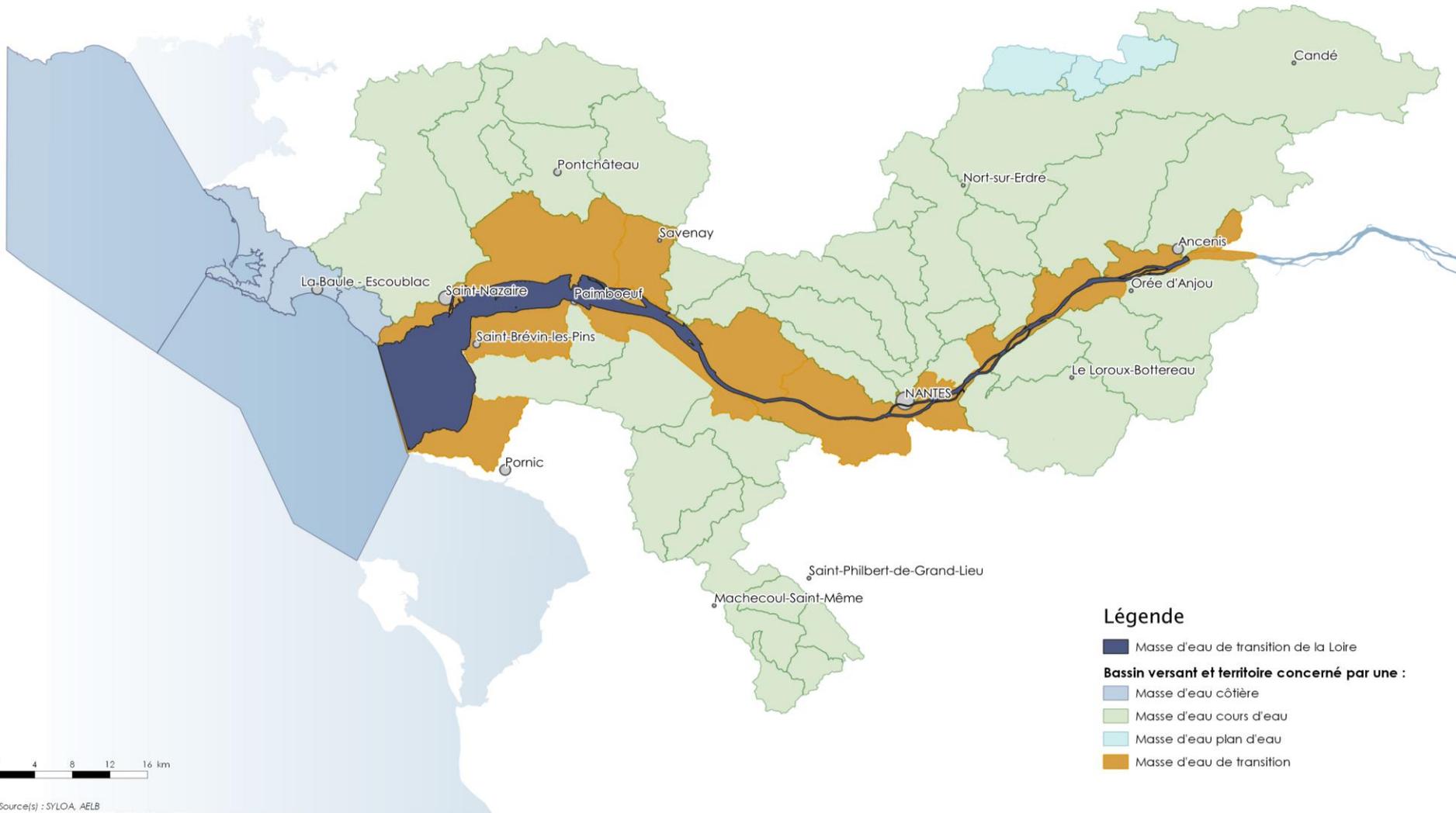
Organisation des commissions

- Cohérence et organisation
- Qualité de l'eau
- Qualité des milieux
- Gestion quantitative
- Estuaire
- Littoral

Rappels

Masse d'eau de transition

EMPRISE TERRITORIALE DES MASSES D'EAU SUR LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



Objectif	Disposition	
Mettre en œuvre le scénario « morphologique » de restauration de l'estuaire entre Nantes et Saint-Nazaire	QM 22 : maintenir et développer l'effort de connaissance et de suivi de la Loire estuarienne	En cours / Réalisé partiellement
	QM 23 : développer les conditions de faisabilité des actions de restauration de la Loire estuarienne	Non-réalisé
	QM 24 : articulation avec les autres programmes	En cours / Réalisé partiellement
	QM 25 : mettre en œuvre une expérimentation	Non-réalisé

Réalisé / Finalisé	En cours / Réalisé partiellement / ou Mesure s'inscrivant dans la durée	Non-réalisé
--------------------	---	-------------

Grands points du diagnostic

- Une morphologie historiquement bouleversée (chenalisation, endiguement), pas de réel espace de mobilité
- Enfouissement du lit et déconnexion des annexes hydrauliques
- Altération des habitats, diminution des surfaces de vasières
- Pénétration accrue de l'onde de marée (eaux salées)
- Remontée du bouchon vaseux, avec de répercussions sur :
 - Les fonctionnalités biologiques (nourricerie, migrations piscicoles...), notamment liées aux conditions d'oxygénation et de température des eaux
 - Les activités humaines (Agriculture, pêche, eau potable, industrie...)
- Les impacts du changement climatique sur l'estuaire (modification du niveau marin, élévation des températures, modification du régime des tempêtes, réduction des débits de la Loire...)
- Contrat pour la Loire et ses annexes engagé en amont de Nantes, absence de programme opérationnel sur l'aval

SDAGE 2016 – 2021

- Disposition 10H-1 : « ...stratégie cohérente et partagée avec l'ensemble des acteurs de l'estuaire. Lors de sa révision, le SAGE Estuaire de la Loire contribue à cette stratégie en élaborant un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à l'obtention du bon potentiel de la masse d'eau qui relèvent de son champ de compétence, et plus particulièrement celles du 1° (programmes d'actions zones humides) et 2° (ouvrages) de l'article L.212-5-1 du code de l'environnement. »

Paramètres du bon potentiel écologique : biologiques (phytoplancton non pertinent car estuaire turbide, macroalgues, poissons...), physico-chimiques (nutriments, température, oxygène...)

➔ Nécessité de définir une référence : qualité écologique maximale pouvant être atteinte par la MEFM, lorsque toutes les mesures d'atténuation des impacts sont prises, sans remettre en cause les usages

- Disposition 1C-3 : « Lorsque l'atteinte du bon état dépend du bon fonctionnement de l'espace de mobilité du cours d'eau, le Sage identifie les espaces de mobilité à préserver ou à restaurer et les principes d'action à mettre en œuvre pour la bonne gestion de ces espaces. »

Enjeux mis en évidence

- S'appuyer sur la CLE, parlement de l'eau, afin de mettre en place une gouvernance locale à l'échelle de la Loire estuarienne
- Identifier les différents types d'espaces de mobilité ou axer l'analyse sur la définition de l'espace de mobilité fonctionnel en premier lieu ?
- Limiter l'impact du bouchon vaseux sur la migration piscicole
- Conforter le suivi existant sur l'estuaire, voire le développer.
- Poursuivre les actions engagées sur l'estuaire en amont de Nantes.
- Développer un plan d'action sur l'estuaire aval, en assurant les synergies nécessaires avec le programme amont

Méthode de travail proposée

Déroulement proposé

- Répartition en ateliers (8-10 personnes), composition équilibrée (élus, techniciens, professionnels, associations, représentants Etat...)
- Travail individuel écrit de recensement des propositions (objectifs/leviers)
- Synthèse / atelier
- Mise en commun et synthèse

Règles du jeu : pas de censure, écoute mutuelle

Contacts

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

jacques.marrec@sce.fr

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

yann.le-bihen@sce.fr

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

solene.courilleau@sce.fr